



Commission Vacances 2025

BENEFICIAIRES

Le salarié Safran Nacelles Le Havre, son conjoint(e) et leurs enfants à charge âgés de moins de 21 ans et rattachés fiscalement au foyer des parents.

RESERVATION

La réservation sera soit effectuée par le CSE dans le cadre de ses propositions vacances, soit doit être faite par vos propres moyens, et la **facture établie au nom de l'ouvrant-droit**.

PARTICIPATION DU C.E.

Aucun acompte ne sera versé par le Comité Social et Economique Safran Nacelles 76 avant le départ.

DETERMINATION DE VOTRE PLAFOND MAXIMUM

Reportez-vous aux revenus fiscal de référence de votre avis d'impôt N-1 revenus N-2 (ainsi que celui de votre conjoint/conjointe en cas d'avis séparés)

Pour un couple avec deux enfants ayant un revenu fiscal de référence annuel de 39200 €

39200 : 12 mois = 3266

3266 : 4 pers = 816 points soit coefficient de 48 %
donc plafond annuel de 1 000 € (700 € + (3x100€) +
100 € d'augmentation exceptionnelle 2025, soit 1 100 €.

ACTIVITES	
POINTS	COEFF
Jusqu'à 644 points	56 %
645 points à 793	52 %
794 points à 944 points	48 %
945 points à 1087 points	44 %
1088 points à 1242 points	40 %
1243 points à 1392 points	36 %
1393 points et plus	32 %
Avis d'imposition non communiqué	10 %

COMMENT OBTENIR L'AIDE DU CSE ?

A votre **retour de vacances**, remettez à l'accueil du CSE :

- L'imprimé au verso dûment complété
- La facture nominative acquittée (pour les réservations par Internet, le paiement doit être mentionné), et le contrat de location pour les gîtes de France et Clévacances
- Les coupons d'embarquement aller – retour ou les billets électroniques par personne
- Un RIB pour le virement
- Votre ou vos avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-1 sur les revenus N-2
- Salariés détachés / Etudiants = se reporter aux conditions générales du CSE sur le site Internet.
- Si vous ne désirez pas donner votre feuille d'imposition une aide de 10 % vous sera octroyée.

Les demandes n'entrant pas dans le cadre défini sur ce document ne pourront être prises en compte par le Comité Social et économique.

Toute demande exceptionnelle devra faire l'objet d'un courrier adressé au CSE, sans que soit engagée une réponse positive de sa part sur une aide éventuelle.

AIDES	CONDITIONS	PLAFOND MAXIMUM AIDES
TRANSPORTS COLLECTIFS Avion - Train - Bateau - Car - Flexibus (hors bateau de location)	<u>Exclusions :</u> Tous autres moyens de transport (taxi, véhicule personnel, de prêt ou de location) et le covoiturage. Fournir les cartes d'embarquement pour les vols.	700 € par ouvrant-droit pour les coefficients 56 %, 52 % et 48 %
SEJOURS France ou Etranger de 2 nuitées consécutives minimum soit en pension complète ou 1/2 pension soit en formule avion + hôtel en pension complète ou 1/2 pension soit en croisière maritime ou fluviale en pension complète ou 1/2 pension	<u>Exclusions :</u> Tous autres moyens de transport (notamment véhicule personnel, de prêt ou de location, taxi), le covoiturage, tous autres hébergements ou restauration auprès de particuliers ou auprès d'un restaurateur, ou tout type de dépense à caractère personnel pour se restaurer. Toutes options proposées par le fournisseur.	600 € par ouvrant-droit pour les coefficients 44 %, 40 % et 36 % 500 € par ouvrant-droit pour le coefficient 32 % + 100 € par ouvrant-droit
HEBERGEMENT⁽¹⁾ de 2 nuitées consécutives minimum Appartement - Maison - Villa Gîte de France - Clévacances Chalets - Mobil homes Habitations Légères Chambres d'Hôtel Camping-car Camping libre Tourisme fluvial Randonnée + hébergement en gîte d'étape Cabane dans les arbres Yourte Roulotte Chambres d'Hôtes	<u>Seule la location sera prise en compte</u> <u>Exclusions :</u> Tous autres types d'hébergement, réservations auprès de particuliers et tous frais personnels autres que ceux de l'hébergement. L'adhésion à une assurance. Les frais de ménage, de services, de dossiers..... Le garage mort. Les frais éventuels d'annulation Taxes de séjour.	150 € par ouvrant-droit + 50 € par ayant-droit pour le coefficient 10 % par année civile et pour l'ensemble de vos demandes commission vacances Situation des couples travaillant chez Safran Nacelles Le Havre : attribution au second ouvrant-droit du même plafond que le premier ouvrant-droit ex : couple avec 1 enfant au coeff 32 % = 500 € + 500 € + 100 € = 1 100 € Augmentation exceptionnelle de l'enveloppe « aide vacances » de 100€
SEJOURS PROPOSÉS PAR LE CE	Diffusion fin janvier pour les propositions été, et fin septembre pour celles d'hiver et de printemps	



FICHE DE RENSEIGNEMENTS AIDE AUX VACANCES POUR LES SÉJOURS RÉSERVÉS PAR L'OUVRANT-DROIT

MATRICULE :

Participants

	NOM	PRENOM
SALARIE		
CONJOINT(E)		
ENFANT de moins de 21 ans		
ENFANT de moins de 21 ans		
ENFANT de moins de 21 ans		
ENFANT de moins de 21 ans		
ENFANT de moins de 21 ans		
ENFANT de moins de 21 ans		

Date de départ : **Date de retour :**

Montant de la facture €

Si dépassement de la capacité du logement selon barème ci-dessous votre enveloppe sera proratisée.

⁽¹⁾ **RAPPEL :** Le remboursement étant calculé sur la base de votre composition familiale, une règle de 3 sera appliquée si les équivalences ci-contre ne sont pas respectées.

Votre foyer	Capacité maximum autorisée
1 personne, 2 personnes, 3 personnes	4 personnes
4 personnes, 5 personnes	6 personnes
6 personnes, 7 personnes	8 personnes

EX : famille de 3 personnes. Enveloppe de 800€. Logement loué 12 personnes cout 5000€
Le calcul est le suivant : 800 € enveloppe / 12 pers * 4 pers = 266.67€ de remboursement

(si devises, merci de faire la conversion en indiquant lisiblement la monnaie du pays)

Attention : Le salarié doit impérativement être aux effectifs du site durant le séjour objet de sa demande d'aide.

POUR TOUT ENVOI PAR MAIL, MERCI DE SPÉCIFIER VOTRE MATRICULE ET VOTRE NOM DANS L'OBJET ET D'ADRESSER VOS DEMANDES à v.szafran@csesafrannacelles76.org

